



## C'est l'automne !

Avec le retour de l'automne, c'est naturellement le retour de la chute des feuilles mortes... qui ne se ramassent pas à la pelle, quoi qu'ait écrit Jacques Prévert sur la musique de Joseph Kosma, illustre Guyonnais !

C'est le moment de faire un petit rappel sur les obligations des riverains, pour tout ce qui concerne l'entretien des trottoirs, le ramassage des feuilles mortes et la neige.



Il appartient à chacun d'entretenir le trottoir devant son domicile : ramasser les feuilles mortes, déneiger et sabler en cas de verglas. En effet la responsabilité du propriétaire peut être engagée en cas d'accident survenant sur le trottoir en raison de la présence de feuilles ou de neige le rendant glissant.

A chacun également de tailler les végétaux bordant son terrain pour que les piétons puissent circuler sur le trottoir.

Certes la loi est là pour établir les responsabilités, mais il s'agit avant tout d'une question de civisme. Pensons tout simplement aux piétons, et à cette occasion faisons preuve de solidarité envers nos aînés pour les aider à entretenir leur trottoir et leur faciliter la circulation dans le village.

Enfin n'oubliez pas que les feuilles mortes sont bonnes pour le compost et le paillage de protection des plates-bandes en période de gel.

